

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.26PR concernant une  
demande de crédit d'étude pour la planification du secteur « Les Parties » pour un  
montant de frs 670'000.--, dont frs 255'000.-- à charge de la ville**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 juin 2010. Elle était composée de Mesdames et Messieurs les conseillers Martin Baragano, Jean-Marc Cousin, Martine Frey Taillard, Christian Giroud, Walter Müller, Brian Oosterhoff, Josy Tessa et du soussigné, désigné 1<sup>er</sup> membre. Le conseiller Fabien Richard était excusé.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Treyvaud et de Monsieur Fabrice Aubert, urbaniste. La commission les remercie tous deux pour la précision et l'exhaustivité de leurs explications.

Le préavis porte sur un crédit d'étude destiné à planifier le secteur « Les Parties », situé entre la Rue des Moulins et la Chaussée de Treycovagnes, et délimité par le viaduc autoroutier et l'Avenue Kiener. C'est le projet AggloY qui a été le détonateur du présent préavis, en prévoyant la construction d'un nouveau quartier d'un potentiel de quelque 600 habitants et 900 emplois dans la zone concernée ; la définition de son contenu urbanistique concrétisera les lignes directrices du Plan général d'affectation adopté en 2003.

Il est significatif de noter que la méthode choisie est celle d'un partenariat public-privé (une convention de planification a été signée entre la Ville et les propriétaires), dont les effets sont très souvent bénéfiques pour la collectivité sous plusieurs angles - la Ville ne prenant par exemple ici en charge qu'un montant équivalant au tiers du montant global du crédit d'étude.

Les questions suivantes ont été abordées par la Commission :

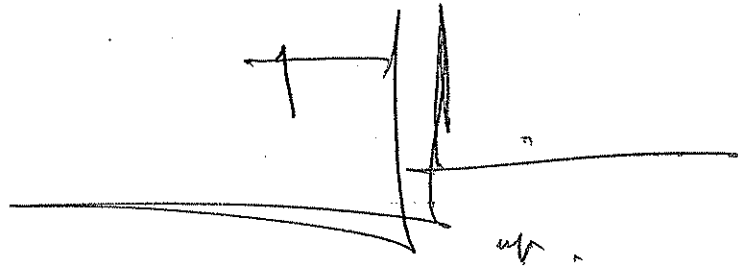
- Le futur plan de quartier, mixte, contiendra à la fois de l'habitat (côté Avenue Kiener) et une zone d'activité (côté autoroute).
- M. le Municipal Treyvaud s'interroge sur l'indice d'utilisation du sol projeté pour la zone d'habitation (0,6), qui pourrait se révéler insuffisant car la tendance actuelle est à la densification du bâti. L'indice sera dès lors probablement revu à la hausse.
- La zone d'activités pourrait accueillir les infrastructures de Travys et des cars postaux, selon une option étudiée par la Municipalité.
- Dans un premier temps, l'Avenue Kiener sera réaménagée en zone de rencontres (limitation à 20 km/h), créant ainsi une transition harmonieuse entre le nouveau quartier et celui de Général-Guisan.
- La commission s'est étonnée du fait que l'étude portant sur la faisabilité de l'accès au futur quartier, en particulier à la zone d'activité (par la jonction autoroutière), ne sera initiée par la Municipalité que dans un second temps (probablement en même temps que la question de la création de la collectrice sud) : les modalités de l'accès à la zone objet du présent préavis sont-elles dès lors suffisamment identifiées ?

- La création d'une barrière végétale côté viaduc autoroutier paraît nécessaire à la commission, pour séparer, au moins esthétiquement, l'ouvrage autoroutier du nouveau quartier, de même qu'un contact avec l'Association Vaudoise du Coin de Terre pourrait se révéler utile pour profiter des propositions d'aménagements de cette association (même s'il est vrai que cette entité ne sera pas directement partie prenante du projet).

En conclusion, la commission est pleinement consciente de l'importance de la création d'un nouveau quartier d'habitations à Yverdon-les-Bains. Avec les quelques réserves énoncées ci-dessus, c'est à l'unanimité de ses membres qu'elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter les articles 1 et 2 du présent préavis.

Yverdon-les-Bains, le 18 septembre 2010

Johann Gilliéron, 1<sup>er</sup> membre

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, followed by a small flourish at the end.